



SMAGGA

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

**Comité syndical du
mardi 5 juin 2007
à 17 h 30**

COMPTE RENDU

Brignais, le mercredi 13 juin 2007

Membres titulaires présents à la séance :

Michel THIERS – Paul PELCE – Christian PORTE – Jean-Pierre CELLARD – Gérard VERZIER – Michel SIMON – Maurice SENECLAUZE – Alain CORBIERE – Christian ROBERT – Marcel MASSON – Gérard FAURAT – Marius BESSON – Jean-Pierre RANC – Gérard GRANGE – Charles JULLIAN – Roger VIVERT – Gérard GRANADOS.

Membre suppléant présent à la séance participant aux votes :

Brigitte D'ANIELLO-ROSA – Jaques FAVIER – Geneviève RIVORY – Christiane RODRIGUEZ.

Membre suppléant présent à la séance ne participant pas aux votes :

Anny MEIGNIER.

Membre suppléant excusé ayant donné pouvoir :

Martine SURREL (pouvoir à M. FAURAT).

Membre titulaire excusé à la séance :

Lucien GOUBELLY. – Didier CARRA – Jean-Claude BUYER – Jean-Paul CLEMENT.

Techniciens présents :

Daniel DANCETTE (DDAF), François CALVET (SCP), Sylvie CAUDY, Stéphanie SPACAGNA, Geneviève AUDUREAU, Sébastien LAURENT, Frédéric MARGOTAT.

• • • • •

Michel Thiers, Président accueille les participants et présente l'ordre du jour de cette réunion :

Ordre du Jour :

- ∞ **Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 27 mars 2007,**
- ∞ **Commission d'Appel d'Offres : élection de deux membres suppléants,**
- ∞ **Attribution du marché de travaux de protections locales contre les crues et demande de subvention à l'Etat,**
- ∞ **Convention de financement de la mission d'un paysagiste pour les communes de Brignais et Grigny dans le cadre des travaux de protection contre les crues,**
- ∞ **Retrait des syndicats d'eau potable (SIMIMO et SIDESOL) du SMAGGA,**
- ∞ **Dossiers de subventions communication (animations scolaires, plaquette « Mieux comprendre la nature »...),**
- ∞ **Présentation par la Société du Canal de Provence de l'étude de faisabilité d'un système d'annonce de crue,**
- ∞ **Point des commissions :**
 - Commission technique**
 - Commission communication :**
 - * contenu du journal « Rivières des coteaux du Lyonnais » n°11
 - * point sur les animations scolaires et plaquette « Mieux comprendre la nature » 2007/2008,
 - * distribution de la bande dessinée
- ∞ **Questions diverses ...**

M. Thiers accueille les participants et annonce le départ de M. Confesson au 1^{er} juillet prochain. Il nous présentera sa remplaçante lors du comité SYSEG du 28 juin 2007. M. Thiers souligne à nouveau l'importance du travail effectué par M. Confesson et l'aide qu'il a apportée au syndicat au cours de ces derniers mois. M. Thiers, au nom de tous les élus, lui fait part de toute sa reconnaissance.

1. Adoption du compte rendu du comité syndical du 27 mars 2007

Le Président demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur le compte rendu du précédent comité syndical, aucune remarque n'étant formulée, il est alors procédé au vote :

1 abstention (élue absente lors du comité du 27 mars)

Adoption du compte rendu à l'unanimité des délégués votants

2. Présentation par M. Calvet, de la Société du Canal de Provence, d'un document sur la mise en sécurité des personnes et des biens (système d'annonce de crue)

(document en pièce jointe pour les élus absents)

Il a été demandé à M. Calvet, dans le cadre du marché de réalisation d'études de faisabilité d'aménagements hydrauliques relatives au volet B1-G3 du Contrat de Rivière du Garon, de réaliser une étude sur la partie faisabilité d'un système d'annonce de crue.

Pour mener à bien cette étude, M. Calvet a rencontré la DIREN, les services de la Préfecture (SIDPC), le service prévention du Grand Lyon, le bureau d'étude BCEOM (qui travaille actuellement sur une étude générale sur l'ensemble de notre zone), le prévisionniste du système de prévision des pluies mis en place à Nîmes - système ESPADA -, le responsable de la gestion de crise de Marseille, et le responsable des services techniques de Givors (Givors+Grand Lyon).

La démarche proposée est la mise en place d'un système de prévision hydro-météorologique, l'installation d'un réseau de télémessure (pluie et niveaux) sécurité et la réalisation d'un plan d'intervention destiné à mettre en cohérence alerte, plans communaux de sauvegarde et plans départementaux.

❖ Pour le système de prévision hydro-météorologique, 3 choix sont possibles :

- un système autonome,
- l'accès à un service via une société privée (PREDICT),
- l'adossement au futur système de prévision du Grand Lyon en cours de développement à moyen terme (entre 2 et 5 ans).

La première solution nécessitant une compétence interne importante, la deuxième étant la plus fragile (liée à la viabilité de l'entreprise qui est jeune), la troisième solution paraît être celle qui correspond le mieux aux objectifs du SMAGGA, le Grand Lyon étant une structure importante avec une organisation qui va optimiser le système avec le temps.

❖ Pour le réseau de mesure, la DIREN préconise au minimum 3 pluviographes et 2 limnigraphes (mesure du niveau de l'eau de la rivière) avec un système de transmission au PC du syndicat par radio (le + sûr actuellement).

❖ Pour le plan d'intervention, 3 questions se posent :

- ∞ Où intervenir ? : en cartographiant l'aléa décennal et l'aléa exceptionnel ce qui permettra de repérer les axes préférentiels d'écoulement et d'identifier les personnes résidant dans les zones à risque,
- ∞ Quand intervenir ? : 3 degrés de processus d'action : banal (1 commune concernée), grave (plusieurs communes concernées) et catastrophique (phénomène exceptionnel, déluge).
H – 24h : procédure de suivi précis de l'évènement activée,
H – 1 h : cellule de crise en place préparée à agir selon procédures prévues préalablement,
H : l'action est déclenchée.
- ∞ Comment intervenir : Plan Communal de Sauvegarde, décliné commune par commune, mais faisant l'objet d'un interface avec une coordination syndicale d'une part et d'autre part, avec la sécurité civile. Cette organisation peut être complétée par un système d'appel téléphonique en masse.

Eléments de coût :

- ❖ Système de prévision des pluies et d'alerte : coût du Grand Lyon non connu à ce jour,
- ❖ Système de supervision : par an 50 000 € en investissement et 4 500 € en fonctionnement,
- ❖ Plan d'intervention : 30 000 € pour la cartographie et 10 000 € pour adaptation, mise en cohérence PCS.

M. Calvet nous rappelle que les interlocuteurs du Grand Lyon sont prêts à nous rencontrer pour présenter et discuter de ce projet avec nous.

M. Thiers remercie M. Calvet pour la clarté de son exposé et propose aux élus de s'exprimer à ce sujet. M. Masson préconise l'adossement au Grand Lyon, solution qui paraît la moins coûteuse sachant que l'acquisition d'un système de supervision et la formation d'un technicien sont indispensables. M. Grange approuve également cette solution, d'autant plus que les deux communes les plus concernées par les crues (Givors et Grigny) viennent d'adhérer au Grand Lyon. Mme D'Aniello-Rosa confirme que le rapprochement avec le Grand Lyon paraît logique pour une gestion globale du risque d'inondation et une bonne transmission des messages d'alerte.

A la question de M. Porte demandant s'il faut obligatoirement embaucher un technicien, M. Calvet précise qu'un agent du syndicat devra se former et être le correspondant privilégié du Grand Lyon.

M. Dancette se rallie également à cette solution d'adossement au Grand Lyon, précisant que cela permettrait une synergie avec le bassin versant de l'Yzeron, dont les communes sont adhérentes au Grand Lyon. et qui s'engage dans la même démarche.

M. Granados pose la question du délai de mise en place de ce système. M. Calvet estime que pour la solution du Grand Lyon, il faut compter entre 3 et 5 ans.

M. Dancette précise que plus un bassin est petit, plus la prévision est difficile. Si on se regroupe, la taille du territoire est augmentée ; cette notion d'échelle de bassin plus importante représente un bon argument pour notre demande de rapprochement au Grand Lyon.

M. Grange rappelle que certaines communes du SMAGGA sont concernées par le bassin versant du Gier. M. Faurat précise que les communes du Gier travaillent avec « Saint-Etienne-Métropole ». Voir ce qui est prévu de ce côté.

Pour conclure, M. Thiers indique que Mme Spacagna se chargera d'envoyer un courrier explicatif à tous les maires du SMAGGA, résumant cette présentation ; en effet ceux-ci sont confrontés à de nombreuses questions des riverains, des entreprises, des élus et ils ont besoin d'être sensibilisés.

En conclusion, il suggère que 4 ou 5 élus rencontrent en septembre les interlocuteurs du Grand Lyon concernés.

3. Point sur la Commission Communication – voir diapos 9 et 10

M. Porte donne la parole à M. Laurent.

∞ Journal n° 11 « Rivières des coteaux du Lyonnais » : est en cours de réalisation. Une grande place y est faite aux animations scolaires. Il sera distribué début juillet.

∞ B.D. : 4 000 exemplaires viennent de nous être livrés ; elle sera distribuée à chaque enfant bénéficiant d'une animation scolaire, aux communes du SMAGGA, ainsi qu'aux écoles primaires, aux bibliothèques municipales, aux financeurs. Un exemplaire est distribué à chaque élu au cours du comité (*envoyé aux élus absents avec le compte rendu*). Un point presse pour le lancement de cette B.D. est prévu le 26 juin prochain à 11 h à la MIE.

∞ Logo : M. Porte précise que le comité n'a pas été convaincu par un changement du logo et qu'il paraît souhaitable de garder le même logo dans un souci de continuité. Il est donc décidé de conserver le même visuel avec des formes différentes pour le logo du SMAGGA et pour le Contrat de Rivière (*voir diapo n°10 p 5*). M. Granados rappelle qu'il avait exprimé le souhait que le dernier A de SMAGGA soit écrit en minuscule (a de Garon). La majorité des élus considérant que ce « a » minuscule n'est pas très esthétique et casse l'homogénéité du nom SMAGGA, le nom SMAGGA restera écrit en majuscules.

M. Thiers propose d'adopter les logos du SMAGGA et du Contrat de Rivière du Garon tels que présentés par la commission communication.

Vote à l'unanimité des délégués présents.

4. Election de deux délégués suppléants pour la Commission d'Appel d'Offres - voir diapo 2

M. Thiers explique que la délibération du 30 janvier dernier a été considérée comme entachée d'irrégularité par la Préfecture car il manquait 2 délégués suppléants (*lecture par M. Thiers du courrier de la Préfecture du 2.04.07 et de la réponse faite par le Syndicat indiquant qu'il procédera rapidement à l'élection de 2 délégués suppléants*).

M. Thiers fait appel à candidature pour l'élection d'un 4^{ème} et d'un 5^{ème} suppléant pour la commission d'appel d'offres.

M Charles Jullian se présente comme 4^{ème} suppléant et M. Jean-Pierre Cellard comme 5^{ème} suppléant.

L'élection a lieu à bulletins secrets.

Résultats :	votants	21
	M. Jullian	20 voix
	M. Cellard	20 voix

Ms Jullian et Cellard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés 4^{ème} et 5^{ème} suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette commission est donc composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Thiers	Président suppléant : M. Masson
M. Ranc	M. Vivert
M. Simon	M. Pelce
M. Porte	M. Verzier
M. Goubelly	M. Jullian
M. Corbière	M. Cellard

Arrivée de M. Simon

5. Attribution du marché de travaux de protections locales contre les crues – voir diapo 3

M. Thiers donne la parole à Mme Spacagna qui rappelle que le marché de travaux à bons de commande a été attribué par la C.A.O. au groupement RAMPA TP/BEYLAT/GREEN STYLE.

Les travaux sont prévus sur 4 ans, en commençant par l'aval.

M. Sénéclauze souhaite que soit précisé le planning de ces travaux. Mme Spacagna indique que cet été aura lieu la démolition du pont à Givors, les travaux à la cité du Garon et au lotissement de la Garonnette à Brignais. En ce qui concerne Montagny, les travaux devraient avoir lieu en 2010 (*voir planning ci-joint*).

En ce qui concerne l'étalement du financement, la moitié des travaux a été inscrite dans le premier contrat de rivière, la deuxième moitié le sera dans le prochain contrat. Mais, si les possibilités de financement devenaient plus importantes, le planning pourrait être resserré.

M. Jullian insiste sur l'importance de communiquer au maximum sur ces travaux. Il souhaite que soient programmées à la rentrée (au moins une quinzaine de jours à l'avance) des visites sur sites pour les élus.

M. Laurent précise qu'un article sur ces travaux figurera en page 4 du prochain journal distribué début juillet.

M. Thiers propose d'entériner l'attribution du marché au groupement Rampa TP/BEYLAT/GREEN STYLE.

Adoption à l'unanimité des délégués présents.

6. Demandes de subventions pour les travaux de protections locales contre les crues – voir diapo 5

Il est rappelé que l'avant-projet représente une enveloppe financière globale de près de 2 100 000 € HT. Une première tranche de 832 000 € HT a déjà fait l'objet d'accords de subventions par la DDAF et le Département, dans le cadre du 1^{er} contrat de rivière signé en juillet 2000.

M. Dancette rappelle que, sur le financement en 2006, une première tranche de subvention de 386 000 € HT a été attribuée par la DDAF.

Mme Spacagna précise qu'une demande de subvention complémentaire peut être formulée pour un montant de 1 268 000 € à 25% soit 317 000 € de subvention.

M. Dancette rappelle que la demande de crédits pour 2008 doit leur parvenir avant le 15 juin 2007.

Une demande pour le complément des travaux sera également faite au Département dans le cadre du contrat pluriannuel qui devra démarrer en 2008.

M. Thiers propose de voter pour l'approbation de ce dossier de demande de subvention à l'Etat.

Vote à l'unanimité des délégués présents.

8. Convention pour intervention d'un paysagiste dans le cadre des travaux de protections locales contre les crues – voir diapo 4

Mme Spacagna rappelle que les communes de Brignais et Grigny souhaitent une intégration paysagère de ces travaux (prestation séparée de celle de génie végétal prévue dans le marché). A noter que le paysagiste interviendra en même temps que les autres entreprises de travaux.

M. Dancette précise que le Comité Départemental d'Hygiène (dossier loi/Eau) demande qu'il y ait une unité paysagère sur les communes qui ont demandé cette mission.

Les coûts sont répartis entre les communes bénéficiant de la mission du paysagiste.

Il est donc nécessaire d'établir une convention qui prévoit :

- que les communes reversent leur participation à l'issue de chaque prestation correspondant à un bon de commande,
- que les communes participent au choix de l'attributaire et aux différentes réunions sur la définition du projet.

M. Thiers propose de voter pour autoriser le Président à signer cette convention.

Vote à l'unanimité des délégués présents.

9. Retrait des syndicats d'eau potable (SIMIMO et SIDESOL) du SMAGGA – voir diapo 6 et 7

M. Thiers informe le comité de la demande de retrait des deux syndicats d'eau potable (SIDESOL et SIMIMO) – délibérations du 12 et 15 mars 2007.

Lors d'une réunion le 19 avril dernier, les Présidents des deux syndicats d'eau potable, Ms Thiers et Masson ont travaillé sur un protocole d'accord qui précise que :

- le retrait des deux syndicats se fera au 30 avril 2008, après l'échéance électorale municipale,
- après paiement des 2 participations inscrites dans le budget et l'arrêté préfectoral.

(protocole envoyé aux élus absents).

M. Thiers précise que les deux syndicats, malgré leur retrait du SMAGGA, souhaitent faire partie du futur Comité de Rivière, décision qui surprend fortement un certain nombre d'élus dont M. Simon qui se demande comment expliquer aux communes qui vont recevoir les statuts modifiés, pour quelles raisons les deux syndicats quittent le SMAGGA mais veulent participer au Contrat de Rivière alors que le rôle du syndicat est de s'occuper de la qualité de l'eau.

M. Simon rappelle également que la question du mode de participation des deux syndicats au Contrat de Rivière s'était posée lors de l'élaboration des nouveaux statuts et que cette question se reposera si d'autres syndicats veulent adhérer au SMAGGA.

A la question de Mme D'Aniello-Rosa qui demande où en est l'étude de la nappe phréatique, Mme Spacagna précise que ce sont les syndicats d'eau qui sont maître d'ouvrage ; ils ont mis en place des sites de mesures.

Ms Thiers et Masson sont très déçus et ne comprennent pas ce retrait malgré de nombreuses discussions. Le volet financier paraît être une des raisons principales.

M. Thiers donne lecture des 2 délibérations des syndicats dans lesquelles il apparaît que les principales raisons du retrait sont :

- le changement des statuts, intervenu au 1^{er} janvier 2007, alors qu'ils avaient voté contre,
- le double paiement par les assujettis.

A la lecture de la délibération du SIDESOL, précisant que le vote a eu lieu à l'unanimité, M. Masson fait part de son étonnement car, étant présent à ce vote, il croit se souvenir qu'il y avait eu 2 votes contre (le sien et celui de M. Chatelus). *

** (Après vérification auprès du SIDESOL, la délibération de retrait a bien été prise à l'unanimité. C'est lors de la délibération relative à l'adoption des nouveaux statuts en janvier 2007 que Ms Masson et Chatelus ont voté à l'encontre du reste de l'assemblée).*

M. Thiers pense qu'il est important de garder de bonnes relations avec ces deux syndicats.

Mme Spacagna précise que le fonctionnement et l'investissement du Contrat de Rivière est financé par les communes et non par les syndicats d'eau potable. Il n'y a pas de double paiement. La participation des syndicats d'eau potable correspondait à un montant résiduel lié à des travaux d'assainissement, soldé par le SMAGGA lors du transfert de la compétence assainissement au SYSEG. Il est donc normal que cette participation soit répercutée sur l'abonné.

M. Thiers, ainsi que les élus, concluent :

- que le SMAGGA prend acte du retrait des syndicats et accepte ce retrait au 30 avril 2008,
- que le SMAGGA déplore ce retrait,

M. Thiers propose de voter le retrait des deux syndicats d'eau potable tel que présenté dans le projet de délibération avec les modifications à apporter aux statuts.

Le vote a lieu à main levée.

Nombre de votants : 22

Pour : 17

Contre : 3

Abstention : 2

Vote à la majorité absolue des délégués présents.

10. Dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la communication – voir diapo 8

Mme Spacagna rappelle que les actions de communication se poursuivent dans cette période d'inter-contrats et que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 9^{ème} programme, peut continuer à financer cette opération en 2007.

Le budget prévisionnel est de 35 300 € TTC (17 000 € pour les animations scolaires – *cette année 1 200 enfants en ont bénéficiées* – 1 300 € pour la mise à jour de la plaquette « Mieux comprendre la nature » et 17 000 € pour l'édition de deux journaux).

La subvention à demander à l'Agence de l'Eau s'élève à 50% du montant T.T.C.

M. Thiers propose l'approbation de ce dossier et de la demande de financement à formuler auprès de l'Agence de l'Eau.

Vote à l'unanimité des délégués présents.

11 – Questions diverses

M. Masson propose aux élus l'achat d'un tableau réalisé par Mme Bérard de Brignais, représentant un paysage des berges du Garon, symbole du travail effectué par les syndicats.

Le coût total s'élève à 1 000 € (à partager entre le SMAGGA et le SYSEG).

Mme Meignier pense qu'il aurait été préférable d'avoir plusieurs choix de peintres différents avant de se décider.

M. Pelcé estime qu'il peut être gênant d'utiliser l'argent public pour cet achat.

M. Thiers propose de voter à main levée pour l'acquisition de ce tableau par le SMAGGA pour 500 €.

Nombre de votants : 22

Pour : 16

Contre : 2

Abstentions : 4

Vote à la majorité absolue des délégués présents.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

Prochaines réunions :

Vendredi 15 juin 2007 à 17 h 00 à la villa de la Giraudière à Brignais : réunion des acteurs du CRG : travail et échanges pour définir des axes et des priorités d'actions pour l'avenir)

Mercredi 27 juin 2007 à 17 h 30 à la villa de la Giraudière à Brignais : réunion des acteurs du CRG : synthèse des grands axes d'actions futures.